



Investir dans une société européenne sûre et inclusive: une réponse européenne au défi des réfugiés

9 mars 2016



L'Europe est confrontée à une série de défis de taille liés les uns aux autres: arrivée massive de demandeurs d'asile, fragmentation de l'espace Schengen, guerres et instabilité dans les pays voisins et une reprise économique modeste qui n'a pas encore éliminé l'insécurité compte tenu de la longueur de la crise économique. Ces dernières années, des milliers de personnes sont mortes aux portes de l'Europe et des centaines de milliers d'autres ont souffert en tentant de se mettre en sécurité et en cherchant à construire une existence normale en Europe. De nombreux citoyens aident activement les demandeurs d'asile, mais malheureusement, le racisme et la xénophobie gagnent également du terrain.

La majorité des citoyens européens comprennent le besoin d'unité et de cohésion face à ces défis et ils attendent des solutions européennes rapides et efficaces. Il est de l'intérêt vital de toute l'Europe de prendre en charge les migrants de façon humaine tout en assurant la sécurité. Le **contrôle de la frontière extérieure de l'Europe et le traitement humanitaire réservé aux demandeurs d'asile**, dans le respect des valeurs européennes et de leurs droits fondamentaux, sont de véritables **biens publics européens**. L'actuel test de résistance du système Schengen a éliminé l'idée selon laquelle ces biens publics européens pourraient être

financés et organisés au niveau national. Nous appelons donc à **un nouveau système de gestion des frontières et à une nouvelle politique d'asile en Europe** où ces biens publics européens seraient à la fois financés et organisés à l'échelon européen afin d'améliorer la fiabilité de leur fonctionnement. Le règlement de Dublin doit être révisé en profondeur afin de définir clairement le partage des responsabilités entre les États membres, y compris la relocalisation obligatoire.

Face à ce défi, **trois grandes priorités** doivent être claires:

- un engagement plus marqué à l'égard des **pays d'origine et de transit** des demandeurs d'asile, et notamment des programmes obligatoires de réinstallation systématique;
- la bonne gestion de **l'accueil des demandeurs d'asile** en Europe et **l'insertion socio-économique** des personnes autorisées à rester;
- la mise en place d'une **frontière extérieure européenne sûre** qui garantit le respect des droits fondamentaux et qui permet de mieux gérer les flux de demandeurs d'asile.

La mise en œuvre du plan d'action UE-Turquie de novembre 2015 est importante et les efforts visant à démanteler le trafic d'êtres humains doivent être nettement revus à la hausse. Or, le renvoi aveugle des réfugiés sans prendre en compte les circonstances individuelles constituerait à coup sûr une violation des droits de l'homme. Au contraire, pour empêcher tout trafic d'êtres humains, il faut mettre en place des itinéraires sûrs et légaux et des mécanismes de réinstallation directe. Quoiqu'il en soit, les réfugiés continueront de vouloir venir en Europe tant que la violence et la pauvreté les pousseront à fuir leur pays.

Il faut redoubler d'efforts pour définir des **solutions européennes** concrètes face à ces priorités. Elles pourraient comporter, de manière synthétique, les éléments suivants:

- la stabilisation et le (re)développement des pays d'origine des demandeurs d'asile; une aide humanitaire plus importante garantissant des conditions viables dans les camps de réfugiés; la mise en œuvre de **programmes de réinstallation directe**;
- **l'accueil respectueux et contrôlé de tous les demandeurs d'asile** par des équipes bien formées, qui veillent également aux besoins particuliers des enfants et des femmes selon une approche qui tient compte du genre; des programmes d'enseignement et de formation, d'insertion professionnelle et d'intégration sociale sur mesure pour les personnes autorisées à rester dans l'Union européenne afin qu'elles puissent reprendre confiance en elles, acquérir une indépendance financière et développer une identité européenne; des politiques conformes aux normes sociales existantes telles qu'un salaire minimal ou la disponibilité d'un système d'enseignement, de formation et de soins de santé, ainsi que la garantie de l'application, sans discrimination, de conditions de travail justes et équitables à tous les travailleurs, quel que soit leur pays d'origine ou leur statut juridique;
- **la mise en place d'un système européen de gestion de la frontière extérieure** qui protège l'Union européenne et l'espace Schengen et qui garantisse le traitement humain et la sécurité des demandeurs d'asile; ce système de gestion ne doit pas prendre la forme d'une clôture de barbelés ou d'une forteresse navale, mais d'un ensemble d'infrastructures avancées proposant des services publics utiles, comme l'enregistrement et l'identification; il doit contribuer au bon fonctionnement des itinéraires migratoires légaux grâce à un réseau de connexions bien rodées avec des bureaux de liaison et des

camps de réfugiés situés en dehors de l'Europe ainsi que des centres d'accueil dans les États membres de l'Union afin de mettre en œuvre avec efficacité un régime d'asile commun post-Dublin et de supprimer toute possibilité de trafic et de traite d'êtres humains; ce système de gestion doit disposer de moyens suffisants pour assurer la sécurité et l'aide humanitaire nécessaire, et notamment répondre aux besoins des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants.

L'action menée dans le cadre de ces trois priorités pourrait s'inscrire dans une initiative plus large en faveur d'une Europe sûre, prospère et accueillante, fondée sur un plus grand investissement dans la croissance et la cohésion. **La réalisation des trois priorités susmentionnées permettrait de créer de nombreux emplois pour les citoyens européens.** S'il faut apporter un soutien particulier à la Grèce et à l'Italie, notamment, la majorité des actions à entreprendre pourraient prendre une dimension européenne et impliquer des équipes multinationales; la société civile doit aussi être pleinement associée à leur mise en œuvre.

Afin que l'Union européenne et les autorités nationales puissent agir, il faut une **nouvelle stratégie financière et budgétaire**. Pour mobiliser rapidement les moyens nécessaires, **l'augmentation temporaire de l'emprunt public est justifiée**. L'action du secteur public aura dès lors des retombées économiques, sociales et politiques positives alors que l'absence d'action peut avoir un effet dévastateur. Du reste, l'Union européenne doit être très prudente face au risque d'étouffer dans l'œuf une demande intérieure encore très faible, ce qui risque d'arriver si l'augmentation des dépenses entraîne immédiatement une hausse des recettes fiscales. Dans l'ensemble, l'Europe connaît toujours un énorme déficit d'investissement; par conséquent, la réponse à ces nouveaux défis n'est pas de réaffecter les moyens actuels destinés aux investissements, mais d'**investir plus**.

Les instruments européens existants atteignent leurs limites, notamment aux rubriques 3 (sécurité et citoyenneté) et 4 (l'Europe dans le monde) du budget, ainsi que le montre notamment la nécessité de recourir à des fonds fiduciaires pour augmenter l'aide à la Syrie et aux pays africains. Les négociations du budget de l'Union pour 2016 ont **déjà pratiquement épuisé toutes les marges de flexibilité disponibles** au sein du cadre financier pluriannuel actuel pour répondre aux mesures supplémentaires déjà décidées par le Conseil. Le mécanisme de protection civile de l'Union n'est pas suffisamment équipé pour répondre aux vastes besoins structurels et humanitaires qui découlent de l'arrivée massive de demandeurs d'asile. Les crédits actuels des Fonds structurels et d'investissement européens peuvent servir à régler une partie des défis de l'intégration tout en continuant à poursuivre leur objectif premier (efficacité énergétique, villes intelligentes, développement de l'infrastructure sociale, investissement dans les personnes, etc.) mais ils ne peuvent servir à la gestion des frontières ou à l'aide humanitaire.

D'importants redéploiements de moyens au sein du CFP 2014-2020 sont impossibles car il faudrait geler de nombreux investissements déjà programmés sans apporter d'impulsion économique supplémentaire. La proposition de fourniture d'aide d'urgence émanant de la Commission est la bienvenue, mais les montants discutés jusqu'à présent ne sont pas suffisants face à l'ampleur de la situation. La mise en place d'un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et la mise en œuvre d'un programme obligatoire de relocalisation post-Dublin nécessiteront également des moyens financiers suffisants.

Il faut donc saisir l'occasion du prochain réexamen obligatoire du CFP 2014-2020 pour prévoir les moyens supplémentaires nécessaires et répondre au défi de l'arrivée des demandeurs d'asile. **Les plafonds du cadre financier pluriannuel doivent être révisés à la hausse et leur**

flexibilité doit être élargie pour pouvoir faire face à une situation qui ne pouvait pas être prévue lorsque le CFP a été adopté en 2013.

Dégager des moyens supplémentaires au sein du budget de l'Union est manifestement l'option à privilégier, dans le respect du principe d'universalité, **et probablement la solution la plus facile à réaliser**. Sans **révision à la hausse des plafonds du CFP**, toute contribution supplémentaire du budget de l'Union au cours des prochaines années finira par entraîner un manque de moyens financiers. Des ressources propres véritables pour le budget de l'Union et la lutte constante contre l'évasion fiscale doivent également être renforcées d'urgence.

Parallèlement, l'Europe doit **exploiter pleinement la flexibilité prévue par le pacte de stabilité et de croissance**, y compris les "circonstances exceptionnelles", et exempter, comme prévu dans le cadre du Fonds européen pour les investissements stratégiques, les contributions au mécanisme d'aide aux réfugiés en Turquie. du calcul de la dette et du déficit du pacte comme des dépenses ponctuelles.

L'adoption d'une **politique d'investissement** face à l'arrivée des demandeurs d'asile et aux défis connexes est la seule façon d'offrir les biens publics européens indispensables, tout en permettant de répondre aux intérêts essentiels de tous les citoyens européens. Les institutions européennes ont la responsabilité capitale de définir une solution européenne. En tant qu'organe directement lié aux citoyens, le Parlement européen a la responsabilité la plus grande à cet égard. Il doit s'engager auprès de la population et dégager des solutions européennes qui apportent une réponse réelle à leurs problèmes au-delà des perspectives nationales. L'Europe ne peut pas se permettre d'échouer. Il nous faut une réponse commune progressiste aux crises multiples actuelles.